

SOYEZ NOTRE PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ

Vous contribuez activement à la formation de vos futurs collaborateurs grâce au versement de la Taxe d'Apprentissage. Ce soutien précieux permet d'améliorer d'année en année l'enseignement et donc l'employabilité de notre jeunesse.

En 2023, le lycée Professionnel et Technologique Claude Daunot va encore investir à plusieurs niveaux : dans l'équipement, mais aussi dans de nouveaux projets pédagogiques adaptés à votre demande et de nouveaux cursus.

Ces évolutions, associées à un programme pédagogique moderne en constante amélioration, permet d'assurer des savoir-faire mais aussi l'ouverture d'esprit, la créativité et le professionnalisme - tant appréciés - de nos élèves et apprentis. Ainsi, à l'issue de leur formation, forts des acquis et des nombreuses mises en application, ils s'inséreront, rapidement et plus facilement dans la profession et dans vos entreprises.

Nous souhaitons développer de plus en plus un véritable partenariat avec nos entreprises donatrices et sommes à l'écoute de toute proposition de partenariat.

En cette année 2023, nous faisons appel à vous.

Aidez-nous cette année encore, à faire avancer plus facilement nos projets. Pour cela, rien de plus simple, choisissez le lycée Professionnel et Technologique Claude Daunot comme bénéficiaire de la Taxe d'Apprentissage.

Nous comptons sur vous et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

MERCI
DE VOTRE SOUTIEN

10 BD CLEMENCEAU
CS 35234
54052 NANCY CEDEX
03 83 55 11 56

SIRET : 783 333 297 00068

UAI 0541370W LYCÉE PROFESSIONNEL
UAI 0542448T LYCÉE TECHNOLOGIQUE



le nouveau nom de la Taxe d'Apprentissage



CE QUI CHANGE

Chaque année, cette contribution, versée par les entreprises aux établissements, finance l'apprentissage et des actions de promotion des formations et des métiers.

À partir de 2023, le solde de la Taxe d'Apprentissage sera directement collecté par l'URSSAF et la Mutualité Sociale Agricole qui le transféreront à la Caisse des Dépôts.

La répartition se concrétisera en ligne grâce à SOLTÉA, la plateforme nationale dédiée à la répartition du solde de la Taxe d'Apprentissage.

En se connectant sur SOLTÉA, les employeurs pourront choisir les établissements et les formations qu'ils souhaitent soutenir. La Caisse des Dépôts effectuera alors le versement aux établissements bénéficiaires en fonction des choix exprimés.



VOTRE ESPACE ENTREPRISE

Gestion

Gérer les déclarations
10 service(s) déclaratif(s) géré(s)

Les établissements

Etablissements Adresse

Siret 123 456 789 00010
mon entreprise

Choix des déclarations

Liste des déclarations disponibles

SOLTÉA - Employeurs - Service pour les entreprises ou tiers déclarants redevables de la taxe d'apprentissage

ANNULER VALIDER

ACTIVATION DE MON ACCÈS SOLTÉA SUR NET-ENTREPRISES.

Pour accéder à SOLTÉA, je me connecte sur mon compte [net-entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr) pour gérer les habilitations et ajouter la déclaration SOLTÉA. Je saisis mon numéro de Siret, mon nom, mon prénom et mon mot de passe [net-entreprises](https://www.net-entreprises.fr).

Une fois connecté, je me dirige vers l'onglet « Gestion ». Puis je clique sur : « [Gérer les déclarations](#) ».

Je recherche SOLTÉA dans la liste des déclarations en fonction de mon statut : employeur ou établissement.

Je bascule l'intitulé correspondant à mon statut dans la liste des déclarations sélectionnées, puis je valide.

Mon habilitation SOLTÉA est à présent en cours d'activation. Elle sera accessible sous 24 heures. Après ce délai, je me reconnecte sur [net-entreprises.fr](https://www.net-entreprises.fr)

La vignette SOLTÉA correspondant à mon statut est à présent colorée.

Je peux donc cliquer sur l'une de ces vignettes pour être automatiquement redirigé vers la plateforme SOLTÉA et rechercher notre établissement avec le numéro de SIRET.

Pour plus de renseignement rendez vous sur :
- <https://www.soltea.education.gouv.fr/>
- <https://www.net-entreprises.fr/>



Net-Entreprise



Vidéo sur l'utilisation de SOLTÉA

NOS FORMATIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS

CAP MÉTIERS DE LA COIFFURE	CAP
CAP ÉQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE	CAP
BREVET PROFESSIONNEL MÉTIERS DE LA COIFFURE	BP
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT ACTIVITÉS DE LA FORME	BP
BREVET DE TECHNICIEN DES MÉTIERS DE LA MUSIQUE	BT
BAC PRO ACCOMPAGNEMENT SOINS SERVICES À LA PERSONNE	BAC PRO
BAC PRO ANIMATION - ENFANCE ET PERSONNES AGÉES	BAC PRO
BAC PRO MÉTIERS DE L'ACCUEIL	BAC PRO
BAC PRO MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION A ANIMATION ET GESTION DE L'ESPACE COMMERCIAL	BAC PRO
BAC PRO MÉTIERS DU COMMERCE ET DE LA VENTE OPTION B PROSPECTION CLIENTÈLE ET VALORISATION DE L'OFFRE COMMERCIALE	BAC PRO
BAC PRO MÉTIERS DE LA COIFFURE	BAC PRO
BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR PROFESSIONS IMMOBILIÈRES	BTS (BAC+2)
DNMADE SPECTACLE – Régie de spectacle (SON, LUMIÈRE, VIDÉO)	DNMADE (BAC+3)
LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCIALISATION DES PRODUITS ET SERVICES SPORTIFS	LICENCE PRO (BAC+3)